



Le 9 octobre 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 16 octobre 2019 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 25 septembre 2019.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Approbation de la prise en charge par la commune de la création d'une maison de Santé et de la passation d'un marché avec la société Résidences Bien-Vivre pour la construction des locaux en rez-de-chaussée qui à terme hébergeront les professionnels de Santé.
5. Approbation du renoncement à certaines charges relatives à la vente du terrain place du Suël réservé à la construction de la Résidence Bien-vivre.
6. Approbation de la souscription d'un crédit relais et d'un contrat de prêt pour le financement du projet de Maison de Santé
7. Questions diverses

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

